

ECOLE PRIMAIRE DE SCHIRMECK
2 place de la Gare
67130 SCHIRMECK
03 88 97 17 76
ce.0672379x@ac-strasbourg.fr

Procès-Verbal du Conseil d'École du vendredi 13 mars 2020

Etaient présents :

Représentants des communes : M. BERTRAND Laurent (Maire de Schirmeck), M. REMY Philippe (Maire de Grandfontaine), Mme GRISNAUX Monique (Ajointe à la mairie de Schirmeck)

Représentants des parents d'élèves : Mmes KAUFFER Olivia, AGBULUT Fidan, Mr WALTHER Vincent

Enseignants : Mme GRANDADAM Estelle (Directrice de l'école de Schirmeck), M. DUBAU Christian (Directeur de l'école de Grandfontaine), Mmes KLEIN Sylviane, DOUNOVETZ Marie, DOUDOUX Anne-Laure, HAZEMANN Agnès, KASTLER Claire, FIRMERY Estelle. CHARLIER Marie-Sarah, WALTER Noémie, ZIMMERLE-BERTRAND Mélanie, M. STAUFFER Laurent,
Rased : Mme FIRMERY Estelle

Absents excusés :

Inspection de l'Éducation Nationale : Mme WEIBEL Véronique

Représentants des parents d'élèves : Mme MICHELI-COLLING Elodie, Mme AUBRY Alice, Mme DUBOIS Sophie, Mme ROSA PARADELA Stéphanie, Mme COMTE Hélène, Mme GERARD Vanessa, M. JUNG Stéphane

Enseignants : Mme BARBIER Adeline, Mme STEINER Virginie, M. PHILIPPS Maxime

Le conseil débute à 18 h 05.

Mme Grandadam préside le conseil.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'École précédent

Le précédent Procès-Verbal du 8 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Modification du règlement intérieur : scolarisation des 3 ans.

Depuis la rentrée 2019 et la loi pour une Ecole de la confiance (28 juillet 2019), la scolarisation des enfants de 3 ans est obligatoire.

Pour notre règlement intérieur, la modification concerne le titre 2 « Fréquentation et obligation scolaire »

Titre 2 Fréquentation et obligations scolaires - Aménagement du temps scolaire

L'obligation d'assiduité est la condition première de la réussite ; elle favorise durablement l'égalité des chances. **Cette obligation s'impose à tous les élèves dès l'âge de 3 ans.**

2.1 Fréquentation scolaire à l'école maternelle

Article 2.1.1

Les parents ou responsables légaux de l'élève sont fortement impliqués dans le respect de l'obligation d'assiduité.

Les personnes responsables s'engagent au respect des horaires.

Des aménagements d'emploi du temps peuvent être autorisés pour les enfants qui font la sieste hors de l'école.

Cette modification du règlement est reportée au vote lors du 1^{er} Conseil de l'année scolaire 2020-2021.

3. Elargissement du RPI

L'élargissement du RPI Schirmeck/Grandfontaine est à l'étude, il s'agirait d'ajouter la commune de Barembach : les Mairies ont été consultées. Ce projet n'est pas encore finalisé et ne deviendra officiel que lors du vote des prochains conseils municipaux.

Si ce projet est approuvé, les équipes d'enseignants réfléchiront à la meilleure optimisation pédagogique possible pour rendre celui-ci attractif.

Le point sera fait lors du 3^{ème} Conseil d'école du mois de juin.

4. Fête de l'école.

La date retenue est le vendredi 26 juin 2020.
Elle se déroulera dans la cour de l'école.

Au programme :

- 17 h 00 : spectacle des classes
- 17 h 30 - 18 h 30 : jeux de kermesse
- 18 h 00 : ouverture de la buvette
- 18 h 30 : possibilité de se restaurer

La buvette et la restauration seront pris en charge par l'association.

Les jeux de kermesse sont organisés par les enseignants.

5. Blog de l'école.

Son but est de donner plus de visibilité sur ce qui se passe au sein de l'école mais également de donner des informations.

Il comprend deux parties :

- une première partie administrative où l'on retrouve des informations générales (horaires, classes, listes de matériel, compte-rendu de conseil d'école, etc...) et également un fil d'actualité (par exemple : rappel de l'opération fromage, rappel d'une sortie à venir)

Cette partie est ouverte à tout le monde.

- une seconde partie pédagogique où chaque classe peut exposer, rendre compte de ce qu'elle fait (compte-rendu de sortie, affichage d'arts plastiques, productions écrites)

Cette partie comprend des textes mais également des photos des élèves, elle est donc protégée par un mot de passe qui ne sera donné qu'aux parents.

6. Information du conseil : l'association les Ecoliers.

Mme Kauffer, présidente de l'association, note le nombre plus important de personnes lors des réunions et l'intérêt de la présence d'un enseignant pour les communications à l'équipe.

L'opération fromage est en cours et se déroule bien.

Au vu du contexte, le maintien de l'opération brocante est posé.

Concernant l'organisation de la fête d'école, les préparatifs se mettent en place.

Fin de la séance : 18 h 40.

Pour les mairies :

M. BERTRAND

M. REMY

Pour les écoles :

Mme GRANDADAM

M. DUBAU

Pour les parents :